

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B042-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B042

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants - PIG CPA

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_14

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants PIG CPA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 17 416 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre du Programme d'intérêt général de la CPA.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs
- 250 logements propriétaires occupants
- 80 logements en sortie d'insalubrité
- 25 logements vacants remis sur le marché

- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 3 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 11 novembre 2013 et a instruit les dossiers suivants,

N° Dossier ANAH	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONN EE	ENGAGEMENT ANAH	Part CPA	ENGAGEMENT CPA	ANAH Prime Aide Solidarité Ecologique	engagement Département	Engagement total
013012582	FENOGLIO Marie-Claude	135 avenue François Vidal Luynes 13080 Aix en Provence	Isolation toiture, remplacement menuiseries, installation insert	9 854 €	9 498 €	4 749 €	20%	1 900 €	3 000 €		9 649 €
013012397	CANAVESE Monique	1539 Les Chênes chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	Remplacement des menuiseries	7 356 €	6 875 €	2 406 €	10%	688 €			3 094 €
013012473	KAMER Daniel	20 rue Gaston de Saporta 13100 Aix en Provence	Réhabilitation complète	68 825 €	50 000 €	25 000 €	10%	5 000 €			30 000 €
013012548	ARANDA Annette	3 B rue Rolland Garros 13090 Aix en Provence	Remplacement des menuiseries	5 617 €	5 250 €	1 838 €	10%	525 €			2 363 €
084004351	REYRE Jeannine	Clos des Monges, 264 rue des Bartavelles, 84120 Pertuis	Isolation combles et menuiseries	7 840 €	7 327 €	3 587 €	10%	733 €	3 260 €	260 €	7 840 €
013012675	BAILLY Alain	Chemin de la Bastidette, Quartier Le Plantier 13790 Rousset	chaudière à condensation	9 437 €	8 820 €	3 087 €	10%	882 €			3 969 €
013012566	BERTIN Rolande	1800 route du Colonel Maurice Bellec Puyricard 13540 Aix-en-Provence	adaptation de la salle de bain, des WC et de la cuisine	9 476 €	8 857 €	4 428 €	10%	886 €			5 314 €
013012676	DE RIVAS Chantal	résidence La Clairière Bât.3, 17 avenue des Tamaris, 13100 Aix-en-Provence	Remplacement des menuiseries, fenêtres et volets	10 186 €	9 519 €	3 332 €	10%	952 €			4 284 €
013012568	DELARUE Bernard	1700 chemin de Saint Jean, La Cride, 13610 Le Puy Sainte Réparate	adaptation de la salle de bain	5 773 €	5 395 €	2 698 €	10%	540 €			3 238 €
013012395	GHODBANE Ali	7 rue des Geneviers 13640 La Roque d'Anthéron	adaptation de la salle de bain	3 143 €	2 237 €	1 119 €	10%	224 €			1 247 €
013012196	GILBERT Danielle	résidence Loubassane Bât V1, 11 avenue du Dr Bertrand 13090 Aix-en-Provence	adaptation de la salle de bain	3 530 €	2 770 €	970 €	10%	277 €			1 247 €
013012487	GOSSO Gracianne	4 rue Adolphe Thiers 13650 Meyrargues	isolation toiture	25 421 €	20 000 €	10 000 €	10%	2 000 €	3 000 €		15 000 €
013012328	ILARIO Robert	Lotissement le village, 12 rue des Iris, 13790 Peynier	isolation toiture terrasse	7 458 €	6 970 €	2 440 €	10%	697 €			3 137 €
013012679	MARLETTA Delphine	83 Lot La Bégude, chemin de Saint François, 13710 Fuveau	adaptation de la salle de bain	1 195 €	1 117 €	558 €	10%	112 €			670 €
013012485	ORDRONNEAU Rodolphe	chemin des Jérômes 13105 Mimet	isolation des murs	23 540 €	20 000 €	7 000 €	10%	2 000 €	3 000 €		12 000 €
TOTAL				198 651 €	164 634 €	73 210 €		17 416 €	12 260 €		103 050 €

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 17 416 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil Communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2012_A050 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, relative à l'environnement, cadre de vie et développement durable – Modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement et d'aide à la réhabilitation et à la maîtrise de l'énergie des logements des habitants du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 13 décembre 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 17 416 € aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants - PIG CPA

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014